

PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT
2022 - 2030



D'UN PROJET AGRICOLE À UN PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Les années 2020 et 2021 nous ont confrontés à une crise sanitaire mondiale majeure, qui a bousculé bien des certitudes sur le fonctionnement de nos sociétés modernes et leurs rapports à l'alimentation, tout en fragilisant dans le même temps les dynamiques collectives, victimes indirectes des mesures successives d'isolement ou de «distanciation sociale» mises en place pour enrayer la pandémie.

Ces bouleversements surviennent dans un contexte déjà largement incertain, marqué par l'accélération des changements climatiques et environnementaux, une situation géopolitique qui voit s'accroître les tensions voire les oppositions entre différents modèles de développement, et des évolutions sociétales qui interpellent parfois brutalement notre agriculture, qu'il s'agisse du rapport au milieu naturel, de pratiques culturelles ou d'élevage.

Fort de ce constat, il est apparu nécessaire de revoir le Projet Agricole Interdépartemental du Doubs et du Territoire de Belfort, dont la dernière actualisation datait de 2016. Outre la volonté de relancer la dynamique autour d'un projet collectif qui a toujours porté l'agriculture de nos départements, cette révision du PAI répond à trois objectifs principaux.

3 objectifs principaux



Prendre acte d'une orientation agricole déterminée par la réponse aux attentes des consommateurs, qui se veulent de plus en plus acteurs de leur alimentation.



Réaffirmer une ambition partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires de l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort.



Actualiser les objectifs opérationnels au regard des nouveaux enjeux.

Soucieux de répondre au mieux aux attentes des consommateurs et du territoire, le parti a été pris d'évoluer vers un **Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental** (PAAI), s'inscrivant résolument dans une agriculture tirée par l'alimentation, et traduisant notamment un engagement croissant dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Afin d'assurer une concrétisation et un suivi des actions proposées, un horizon pour observer les résultats du PAAI a été défini, 2030, et un renforcement des outils de pilotage de sa mise en oeuvre a également été proposé.

Enfin, corollaire de l'entrée alimentaire par les besoins des consommateurs et citoyens, l'ouverture de ce pilotage aux collectivités départementales s'est rapidement imposée comme une évidence.

Les travaux d'élaboration du PAAI se sont concrétisés à travers six journées de réflexion étalées d'octobre 2021 à avril 2022, associant l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et partenaires de nos deux départements, et construites autour d'interventions extérieures et de travaux

en ateliers, dont les productions sont reprises dans le présent document de synthèse : identification des enjeux, définitions des objectifs et propositions d'actions pour les atteindre.

Le présent document de synthèse présente les fruits de ce travail collectif d'élaboration. Charge à nous désormais de réaffirmer et de porter l'ambition du Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental. Il faudra ainsi transformer l'exercice de révision en une **déclinaison opérationnelle** par la mise en oeuvre concrète des différentes actions qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés à ce projet collectif, dont le leitmotiv demeure inchangé :



**Plus de valeur ajoutée,
pour une agriculture nombreuse,
diverse et multifonctionnelle !**

Novembre 2023

Philippe MONNET
Président de la Chambre
Interdépartementale d'Agriculture
Doubs - Territoire de Belfort

Georges FLOTAT
Vice-Président de la Chambre
Interdépartementale d'Agriculture
Doubs - Territoire de Belfort

Christine BOUQUIN
Présidente
du Département
du Doubs

Florian BOUQUET
Président
du Département
du Territoire de Belfort

Jean-François COLOMBET
Préfet
du Doubs

Raphaël SODINI
Préfet
du Territoire de Belfort

UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LES INCERTITUDES, ENTRE ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES ET MUTATIONS CLIMATIQUES ET SOCIÉTALES PROFONDES



La crise sanitaire du covid-19 a certes bouleversé pendant de longs mois nos quotidiens, et pourrait justifier à elle seule de rebalayer nos stratégies, mais de nombreux éléments de contexte ont également évolué depuis la dernière version du Projet Agricole Interdépartemental Doubs – Territoire de Belfort, qui justifient d'autant plus son actualisation.



DES ÉVOLUTIONS DU CADRE INSTITUTIONNEL

Le projet C@p25 du département du Doubs

Élaboré suite à la loi NOTRe, il réaffirme que le département entend prolonger son soutien aux activités agricoles et forestières sur le territoire, avec la volonté de pérenniser une activité agricole à taille humaine, source de valeur ajoutée et reposant sur des filières compétitives. Il affiche l'objectif de promouvoir une approche globale agriculture-environnement.

Le projet agricole du département du Territoire de Belfort

Malgré la loi NOTRe, le département du Territoire de Belfort a souhaité poursuivre son soutien aux agriculteurs et sylviculteurs. En effet, ces professionnels engagés participent à la production locale de notre alimentation. Ils sont également des acteurs clés dans la préservation des paysages qui font l'identité de nos territoires.

C'est pourquoi le département du Territoire de Belfort se mobilise chaque jour pour soutenir les initiatives visant à développer des produits alimentaires locaux et de qualité (dans le cadre du PAT 90), à faciliter l'adaptation des exploitations au changement climatique ainsi qu'à concilier pratiques culturelles et préservation de la biodiversité. Enfin, étant garant des solidarités, il poursuit son engagement en faveur de l'accompagnement des agriculteurs en détresse.

Le plan Régional de l'Agriculture Durable (PRDA) Franche-Comté en 2012

Élaboré pour une durée de sept ans, il avait pour ambition de répondre à un triple défi :

- ▶ Alimentaire, dans une perspective de croissance démographique ;
- ▶ Environnemental, pour accompagner l'agriculture dans ses évolutions ;
- ▶ Territorial, avec déjà une volonté de préservation des terres agricoles.

Ses orientations visaient à développer l'agriculture et l'agroalimentaire dans le but de produire des biens alimentaires, de qualité, dans le respect des milieux naturels et qui apportent une valeur ajoutée répartie entre tous les acteurs économiques, en s'appuyant sur quatre axes :

- ▶ Les territoires
- ▶ Les filières de productions
- ▶ L'accompagnement des entreprises agricoles et agro-alimentaires
- ▶ L'accompagnement des personnes

Le Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) 2017-2022

Ayant vocation à orienter les politiques du Conseil Régional en faveur de l'agriculture, il identifie 5 défis à relever :

- ▶ Adaptation : développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas.
- ▶ Marchés : valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée.
- ▶ Hommes et femmes : valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations.
- ▶ Société : relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés.
- ▶ Coopération : coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de 2020

Outil de planification, ses orientations générales visent à «Garantir la robustesse des territoires, redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens, préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources, conforter le capital de santé environnementale ou encore garantir un socle commun de services aux citoyens.»

Décliné selon trois axes majeurs, accompagner les transitions, organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force, construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur, il couvre un large champ :

- ▶ Équilibre et égalité des territoires

- ▶ Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- ▶ Désenclavement des territoires ruraux
- ▶ Habitat
- ▶ Gestion économe de l'espace
- ▶ Intermodalité et développement des transports
- ▶ Maîtrise et valorisation de l'énergie
- ▶ Lutte contre le changement climatique
- ▶ Pollution de l'air
- ▶ Protection, et restauration de la biodiversité
- ▶ Prévention et gestion des déchets
- ▶ Développement du numérique

La nouvelle programmation de la PAC qui s'appliquera sur la période 2023-2027

Après une longue gestation, les contours de la nouvelle PAC, déclinés dans le PSN, sont désormais connus, avec trois objectifs principaux identifiés :

- ▶ Favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié, garantissant la sécurité alimentaire.
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'union.
- ▶ Renforcer et consolider le tissu socio-économique des zones rurales.

Cette nouvelle PAC, caractérisée par la poursuite de la convergence, l'évolution de la conditionnalité et la disparition du paiement vert au profit d'un éco-régime représentant 25% du premier pilier, et les Conseils Régionaux qui deviennent autorité de gestion pour les mesures non-surfaciques, orientera largement l'évolution de l'agriculture de nos deux départements au cours des cinq prochaines années.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES PLUS PRÉGNANTS

Une montée en puissance des effets des changements climatiques annoncés par les rapports du GIEC, pouvant être détaillés en trois grandes tendances :

- ▶ Une augmentation tendancielle interannuelle des températures sur le département, et une modification tendancielle d'autres variables climatiques, impactant les productions du département.
- ▶ Une plus forte variabilité interannuelle de températures et de précipitations, entraînant une variabilité accrue des conditions agronomiques dans le Doubs et le Territoire de Belfort d'une année à l'autre.
- ▶ Une accélération des événements extrêmes (sécheresse, gel, inondations...). Leur récurrence accrue impose une capacité d'anticipation et une évolution des systèmes agricoles pour les rendre plus résilients.

Une prise de conscience plus forte de la société, récente :

La réalité et la brutalité des évolutions climatiques comme le poids des enjeux environnementaux sont désormais au cœur des débats dans lesquels l'agriculture est bien souvent convoquée.



LES IMPACTS DIRECTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La (re)prise de conscience de l'enjeu de la souveraineté alimentaire et de l'atout représenté par les productions locales :

L'indépendance alimentaire est redevenue un objet stratégique, renforcé depuis février 2022 par la guerre en Ukraine, avec comme corollaire la volonté de relocaliser certaines productions sur les territoires.

L'évolution des modes de consommation et de commercialisation :

13 %

part de l'alimentation dans le budget des ménages

11 %

part des achats en ligne (drive ou livraison)

25 %

part des repas hors domicile

Alors que la part de l'alimentation dans le budget des ménages s'est stabilisée autour de 13%, contre 25% dans les années 1960, les achats en ligne (drive ou livraison) représentent désormais plus de 11% des achats de grande consommation (Source : Nielsen, 2022).

Si l'on observe une tendance de fond au développement des repas hors domicile, qui représentent 25%, et à la déstructuration des repas, une contre-tendance émerge autour du «fait-maison».

Une volonté de recréer du lien entre producteurs et consommateurs :

Cette volonté fortement observée en 2020 et 2021, résistera-t-elle aux effets d'un «retour à la normale» ?

Un regain d'attrait pour la ruralité, qui au plus fort de la crise a pu faire penser à un exode urbain :

Les territoires ruraux apparaissant alors plus rassurants et protecteurs que les métropoles pour nombre de citoyens. Si ses effets se sont estompés, le développement du télétravail ou la recherche de modes de vie alternatifs consécutifs au covid-19 ont cependant eu un effet migratoire positif sur les petites et moyennes villes, les espaces périurbains et les espaces ruraux proches des centres urbains et/ou disposant d'un niveau d'aménités attractif (accessibilité, niveau d'équipement, climat favorable).

DES TENDANCES DE CONSOMMATION QUI S’AFFIRMENT

- ▶ L'émergence de la consommation numérique, dont le développement se poursuit dans la période post crise sanitaire covid-19.
- ▶ Le renforcement des dynamiques locales illustré par le développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sur Besançon, Montbéliard, Belfort, Pontarlier...
- ▶ Des questionnements croissants sur les filières d'élevage : qu'il s'agisse du bien-être animal ou des impacts sur l'environnement et sur le climat, ils confrontent les filières à la perspective d'une baisse de consommation locale et obligent à repenser les modèles.

DES NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION

Dans un contexte de méconnaissance croissante des réalités du monde agricole par une majorité de la population, le développement de moyens de communication «instantanés» et de masse, aux contenus simples, voire simplistes, peut avoir des effets ravageurs.

Les leaders d'opinions évoluent, et la visibilité sur les nouveaux médias n'est plus forcément corrélée à la qualité ou à la fiabilité d'un contenu mais bien plus à la personnalité de l'influenceur concerné.

DES ENJEUX AGRICOLES RENOUVELÉS

- ▶ Une tension sur le foncier avec une dynamique d'installation toujours forte, qu'il convient d'accompagner dans un souci de pérennité des exploitations et de maintien du nombre d'actifs agricoles.
- ▶ La capitalisation croissante de l'agriculture et la maîtrise des outils et des coûts de production, qui impacte les capacités de développement et la transmissibilité des exploitations.
- ▶ Un contexte de volatilité des marchés et de spéculation sur les matières premières, de manque d'outils de régulation et de faible captation de la valeur hors les filières fromagères sous AOP, locomotives fragiles, qui sont autant de sources d'instabilité fragilisant les exploitations et les filières.
- ▶ Une logique d'économie de la ressource (foncier, eau, énergie, ...), dans une approche partagée avec les autres acteurs des territoires et de la société.
- ▶ Enfin, entre le début et la fin de la réflexion autour du PAAI, le contexte a continué à évoluer très rapidement, avec dans un premier temps l'envolée du cours des matières premières et le retour de l'inflation, et début 2022 le déclenchement de la guerre en Ukraine.



LA SITUATION DE L'AGRICULTURE DU DOUBS ET DU TERRITOIRE DE BELFORT EN 2020

Les principales évolutions de l'agriculture de nos deux départements peuvent s'illustrer en quelques chiffres.

CHIFFRES ET ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS, CHEFS D'EXPLOITATION ET SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE

DOUBS



2530

exploitations agricoles
en 2020



-24%

d'exploitations agricoles
entre 2010 et 2020

56,2%

d'exploitations sont
sous forme sociétaire



4 030

chefs d'exploitation
en 2020



-13,8 %

de chefs d'exploitation
entre 2010 et 2020

13,5%

des chefs d'exploitation
ont plus de 60 ans



220800 HA

de Superficie Agricole
Utilisée (SAU) en 2020

≈ + 0,6% (2010-2020)

87,3 HA

surface moyenne
de SAU par exploitation



+27%

de surface moyenne
de SAU par exploitation
de 2010 à 2020

TERRITOIRE DE BELFORT



250

exploitations agricoles
en 2020



-44,3%

d'exploitations agricoles
entre 2010 et 2020

44%

d'exploitations sont
sous forme sociétaire



330

chefs d'exploitation
en 2020



-36%

de chefs d'exploitation
entre 2010 et 2020

25,5%

des chefs d'exploitation
ont plus de 60 ans



19700 HA

de Superficie Agricole
Utilisée (SAU) en 2020

↘ - 10,5% (2010-2020)

79 HA

surface moyenne
de SAU par exploitation

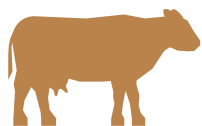


+79,5%

de surface moyenne
de SAU par exploitation
de 2010 à 2020

CHIFFRES DES TYPES D'EXPLOITATIONS ET CIRCUIT-COURT

DOUBS



85%

des exploitations sont en production animale

≈ - 1,4%

d'exploitations en production animale entre 2010 et 2020

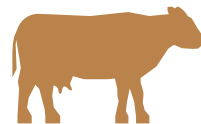


17%

des exploitations vendent leurs produits en circuit-court

≈ - 0,2% (2010-2020)

TERRITOIRE DE BELFORT



60%

des exploitations sont en production animale

↘ - 10,5%

d'exploitations en production animale entre 2010 et 2020



25%

des exploitations vendent leurs produits en circuit-court

↗ + 10,4% (2010-2020)

Toutes ces indications sur l'évolution de l'agriculture mettent en évidence les enjeux en matière de développement agricole et en matière d'accompagnement de ces évolutions, notamment sur les thématiques suivantes :

Accompagnement
du renouvellement des générations,
de l'installation et la transmission

Appui
au fonctionnement
des GAEC et formes sociétaires

Réponses
au demandes sociétales
et d'évolution des exploitations

Valorisation
de la diversification,
de la vente directe,
de la transformation,
des énergies renouvelables...

Conseils spécialisés
sur le lait, les grandes cultures,
le bio, le maraîchage...

LES INDICATEURS DU PAI DE 2016 DU DOUBS ET DU TERRITOIRE DE BELFORT (2016-2021)

OBJECTIF 01 • POURSUIVRE UNE DYNAMIQUE D'INSTALLATION FORTE

Préparer la transmission des exploitations

542

installations aidées de 2016 à 2021

1 471

agriculteurs reçus au Point Accueil Installation de 2016 à 2021

152

rendez-vous au Point Accueil Transmission de 2016 à 2021

Parcours de professionnalisation innovant

559

plans de Professionnalisation Personnalisé validés de 2016 à 2021

630

participants au SCO de 2016 à 2021

Formation continue

250

sessions de formations organisées de 2016 à 2021

2 200

stagiaires accompagnés de 2016 à 2021

OBJECTIF 02 • LA RECHERCHE DE LA CROISSANCE INTERNE

Gestion des exploitations

439

Agrilean réalisés de 2016 à 2021

Matrise des coûts

Mise en place de formations : améliorer son revenu, triple performance, matrise des coûts de production, vache économique...

Références

3 programmes INTERREG avec les opérateurs agricoles suisses au sujet de l'adaptation des exploitations au changement climatique.

Actions de groupe

17

groupes CETA en 2021

Produire de l'herbe

Mise en place de la météo de l'herbe, de tours de prairies, de formations prairie-fourrage...

258

adhérents FDGEDA en 2021

OBJECTIF 03 • SOUTENIR ET CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES RÉMUNÉRATRICES

Renforcer l'organisation des producteurs pour garder un pouvoir de décision dans les filières

Constitution d'un Groupement d'Utilisation des Fonds Agricoles (GUFA) TCN et CIA, en 2019

Intervention dans 3 dossiers : abattoir, magasin de producteur, gouvernance de la filière AOP...

Mise en place de : pépinière maraîchère des Andiers, fromagerie de Montbéliard, magasin de producteurs de Sochaux...

Développer l'accueil à la ferme

3

fermes pédagogiques accompagnées entre 2016 et 2021

73

adhérents au réseau Bienvenue à la ferme en 2021

Diversification des fermes mono-production

432

exploitations diversifiées en circuits courts en 2021 (350 en 2016)

Développer et promouvoir l'agriculture bio

134

conversions à l'agriculture bio accompagnées entre 2016 et 2021

8,8%

exploitations bio dans le Doubs en 2021 (4,8% en 2016)

8%

exploitations bio dans le Territoire de Belfort en 2021 (3,7% en 2016)

Optimiser la qualité sanitaire des activités et des produits

982

suivis qualité réalisés entre 2016 et 2021

767

audits AOP et CBPE réalisés entre 2016 et 2021

669

contrôles machines à traire réalisés entre 2016 et 2021

OBJECTIF 04 • DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS ET LES ACTIVITÉS

Création de points de vente collectifs

3

points de vente créés entre 2016 et 2021

Faciliter le développement de circuits de proximité et la coopération entre producteurs

423

exploitants en circuits courts dans le Doubs

Renforcement des réseaux d'approvisionnement de la RHF

30

collèges approvisionnés dans le Doubs et le Territoire de Belfort entre 2016 et 2021

62

exploitants en circuits courts dans le Territoire de Belfort

2

PVC dans le Doubs et dans le Territoire de Belfort

Un dispositif d'accompagnement adapté aux spécificités des petites exploitations diversifiées

36

exploitants aidés dans le Doubs (dossiers AAP diversifiés) entre 2016 et 2021

7

exploitants aidés dans le Territoire de Belfort (dossiers AAP diversifiés) entre 2016 et 2021

Réaliser un audit de l'agriculture diversifiée

Audit réalisé en 2017-2019 pour structurer l'offre en produits locaux en réponse à la demande sociétale. Analyses du bassin de vie-consommation, du bassin de production et de l'environnement-étude des flux alimentaires, zones de chalandise et débouchés. 194 agriculteurs diversifiés audités.

Accompagnement Professionnalisation Promotion

587

accompagnements dans le Doubs et le Territoire de Belfort pour la promotion de l'agriculture diversifiée. entre 2016 et 2021

Développer la production d'énergies renouvelables en agriculture

11

unités de méthanisation accompagnées entre 2016 et 2021

2,3 MW

sont produits par 10 unités de méthanisation à la ferme

120 nM³

sont injectés dans le réseau par une installation

OBJECTIF 05 • UNE POLITIQUE FONCIÈRE VOLONTARISTE

Animation et veille foncière en vue de favoriser l'installation de projets agricoles diversifiés

4

installations de maraîchage accompagnées en matière de foncier entre 2016 et 2021

1

projet suivi en lien avec la sortie de 3 maraîchers de la pépinière des Andiers

Mise en oeuvre d'outils de protection du foncier agricole

1

projet ZAP engagé avec une commune

207

suivis de documents d'urbanisme (PLU, CC)

3

diagnostic agricoles SCOT

7

diagnostic agricoles PLUi

Promotion et soutien des réorganisations foncières aux échelles communales et intercommunales

8

opérations d'échanges parcellaires réalisées entre 2016 et 2021

1

guide d'information sur les échanges parcellaires finalisé

Gestion économe du foncier et partenariats

Cahiers des charges rédigés : doctrine rédigée sur la constructibilité en zone agricole, organisation d'une session ayant pour thème la gestion économe du foncier, participation aux travaux des CDPENAF des deux départements. 5 études compensation collective réalisées.

OBJECTIF 06 • POURSUIVRE SUR LA VOIE DE L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE

Accompagnement des agriculteurs dans l'amélioration de la gestion des déjections animales

240

études de projets de mise aux normes réalisées de 2016 à 2021

595

études d'épandage produites pour près de 57300 HA de 2016 à 2021

Promotion des démarches agro-écologiques s'appuyant sur l'agronomie

2

GIEE accompagnés de 2016 à 2021

52

essais parcellaire réalisés sur les deux départements avec les thèmes suivants : agriculture de conservation, épandage des déjections animales, SIE, retournement de prairies et itinéraires phytos.

Animation du réseau d'acteurs de l'agro-écologie dans le Doubs et le Territoire de Belfort.

Approche bassins versants multipartenaires

Suivi du bassin versant de Plaisir Fontaine

Suivi du bassin versant de Montmahoux avec le BRGM.

125

agriculteurs sensibilisés

Poursuite du suivi de 8 captages prioritaires dans les deux départements.

2850 HA engagés en MAEC

Prise en compte des activités agricoles dans le dossier énergétique et climatique

11

installations de méthanisation suivies de 2016 à 2021

52

nouvelles installations de séchage en grange solaire des fourrages de 2016 à 2021

111

diagnostics énergétiques réalisés de 2016 à 2021

Autonomie fourragère et biodiversité

3

territoires suivis Indevillers, Belleherbe, Les Fourgs

27

exploitations diagnostiquées avec FREDON et FDC 25

Participation au travail engagé par l'URFAC sur la biodiversité dans les filières AOP.

OBJECTIF 07 • COMMUNIQUER, PROMOUVOIR L'IMAGE DE L'AGRICULTURE ET DE SES FILIÈRES

Renforcer l'image positive et la notoriété de la profession agricole de ses produits et services

Poursuite de la démarche Un dimanche à la ferme et de la participation à la Foire Comtoise.

Stage de formation à la communication

5

formations réalisées à la demande des groupes de développement

Innover, réussir, produire de la valeur ajoutée témoignages

+ 300

articles Réussir Ensemble rédigés et publiés dans la Terre de Chez Nous

OBJECTIF 08 • INCITER À LA RESPONSABILISATION ET À L'IMPLICATION DE CHAQUE AGRICULTEUR

Formation à la prise de responsabilité au niveau d'un territoire

Informations des élus agricoles sur les enjeux en matière d'urbanisme et de développement local et territorial.



LES ENJEUX IDENTIFIÉS POUR LE PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

Lors des deux premières séquences de la révision du PAAI, à l'automne 2021, la Commission Interdépartementale du Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental, a identifié les principaux enjeux auxquels devait répondre le futur Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental, au nombre de six.

01 LE PARTAGE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES...

...entre les productions agricoles, les activités agricoles et non agricoles, et avec les résidents. Il se décline à travers :

- ▶ La gestion du foncier
- ▶ La préservation des ressources en eau
- ▶ La prise en compte des attentes sociétales

02 L'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOS SYSTÈMES AGRICOLES...

...qui implique une adaptation des systèmes pour contribuer à :

- ▶ La résilience des exploitations
- ▶ L'atténuation du changement climatique

03 LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT...

...par une agriculture vertueuse d'un point de vue environnemental, et qui contribue à :

- ▶ La quantité et la qualité de la ressource en eau
- ▶ La maîtrise des flux admissibles
- ▶ Le développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie
- ▶ Un développement soutenable et au maintien de la biodiversité
- ▶ L'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations agricoles

04 LE RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE PAR LA RELOCALISATION DES CIRCUITS DE PRODUCTION...

...qui doit se traduire par :

- ▶ Le développement des productions locales
- ▶ L'accroissement de l'autonomie alimentaire des territoires
- ▶ Le respect des producteurs et de l'environnement

05 LE MAINTIEN D'UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE...

...synonyme de :

- ▶ Renouvellement des générations
- ▶ Maintien du plus grand nombre d'exploitations
- ▶ Un maximum d'actifs et chefs d'exploitation, ayant une bonne qualité de vie dans un environnement sécurisé
- ▶ Maintien d'une installation dynamique et réfléchie
- ▶ Maintien d'une agriculture de type familial
- ▶ Avoir des exploitations viables et vivables
- ▶ Préserver la valeur ajoutée du territoire
- ▶ Agriculture plurielle et diversifiée
- ▶ Innovation (nouvelles techniques et nouvelles activités) et nouveaux modèles

06 UN MODÈLE SOCIAL D'AGRICULTURE...

...autour de l'agriculteur-exploitant, qui implique :

- ▶ L'autonomie de décision
- ▶ Le maintien du pouvoir décisionnaire sur le territoire, de la gouvernance locale
- ▶ L'engagement du plus grand nombre
- ▶ Le maintien d'une vie sociale, éviter l'isolement
- ▶ Le développement des services de remplacement et de l'emploi partagé
- ▶ La formation tout au long de sa carrière pour s'adapter



LES OBJECTIFS RETENUS POUR LE PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

Pour proposer une réponse cohérente et articulée aux 6 enjeux précédemment décrits, 10 objectifs ont été fixés par les participants à la révision du PAI, à l'horizon 2030.



ENVIRONNEMENT

Une agriculture organisée dans un environnement contraint, et limitant des impacts sur cet environnement.

Face aux enjeux de «partage du territoire et des ressources», «d'intégration du changement climatique dans les systèmes agricoles», et de «préservation de l'environnement», le PAAI aborde la question de **l'organisation de l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort dans un environnement contraint, et de la limitation de ses impacts sur cet «environnement».**

L'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort fait en effet face à des contraintes matérielles croissantes, entraînant une nécessité d'adaptation urgente, en particulier face à la montée en puissance des effets des changements climatiques, à la raréfaction du foncier agricole, et à la récurrence de crises environnementales. En réponse, il semble nécessaire que l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort veille à l'impact sur cet environnement pour ne pas le rendre plus contraint encore, et pour répondre à une demande sociétale associée à ces crises. Les défis sont nombreux : gestion des émissions de carbone, préservation des zones naturelles sensibles, préservation de la biodiversité et des écosystèmes...

3 objectifs proposent de mettre en cohérence ces actions d'adaptation et de préservation de cet environnement au sens large. La gestion du foncier, brique élémentaire, pourtant menacée, des activités agricoles, fait l'objet d'un objectif spécifique •Objectif 01 : Partager une politique foncière volontariste au service des objectifs du PAAI•. Contrairement au précédent PAI, climat et questions environnementales sont traités de façon distincte, en distinguant la diminution des impacts agricoles sur le climat et l'environnement, et l'adaptation nécessaire aux changements déjà en cours •Objectif 02 : Poursuivre sur la voie de l'efficacité environnementale• •Objectif 03 : S'adapter au changement climatique et contribuer à son atténuation•.



ÉCONOMIE

Une structuration et un développement d'une économie agricole durable

Une fois effectuée l'intégration de ces contraintes environnementales et de la nécessité de ne pas les aggraver, un second bloc d'objectifs a été défini. L'économie agricole du Doubs et du Territoire de Belfort, caractérisée par des filières motrices (lait AOP) et un bon renouvellement des générations, reste cependant encore peu diversifiée, insuffisamment structurée au niveau local (en dehors des filières AOP), et certaines des filières présentes offrent de nombreuses fragilités face à des chocs externes (dépendance à des marchés nationaux ou mondiaux fluctuants, à des approvisionnements en matières premières extérieures pour l'alimentation animale, etc.). Notre agriculture reste enfin menacée par un vieillissement de ses agriculteurs.

Face à ces enjeux de «renforcement de la souveraineté alimentaire par la relocalisation des circuits de production» et de «maintien d'une dynamique économique», le PAAI s'axe autour de **la structuration et du développement d'une économie agricole durable.** Cette structuration passe par le renforcement de filières durables •Objectif 05 : Soutenir et conforter le développement de filières durables•, couplée à •Objectif 06 : une diversification durable des productions et des activités à l'échelle des exploitations comme des territoires•. En support à cette structuration et cette diversification, le renouvellement des générations reste un objectif clé •Objectif 04 : Accompagner les projets de transmission et d'installation afin de poursuivre une dynamique de renouvellement forte•.



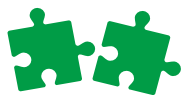
SOCIAL

Un rôle renouvelé de l'agriculteur-exploitant et de l'agriculture sur le territoire local

Les travaux du PAAI ont fait le constat d'un questionnement en cours de la place et du rôle de l'agriculteur-exploitant, matérialisé par une diminution des actifs agricoles, une baisse de représentation parmi les élus locaux, une méconnaissance du monde agricole par le grand public, auxquelles s'ajoute la pénibilité du métier, les problèmes de mal-être agricole et le manque de reconnaissance.

Paradoxalement, cette agriculture est l'objet de nombreuses attentes, et investie de nouvelles missions, avec notamment une volonté de retour au local, de consommation locale (crise covid-19,...), et des enjeux de développement du stockage de carbone, de la production d'énergie à la ferme, et du tourisme rural, complétant la fonction nourricière première de l'agriculture.

Face à cet enjeu clé du «**modèle social d'agriculture autour de l'agriculteur-exploitant**», trois objectifs ont été définis, axés autour d'un rôle renouvelé de l'agriculteur exploitant sur son territoire et dans l'écosystème d'acteurs locaux. Ce rôle renouvelé passe d'abord par •Objectif 07 : un développement de la RSE agricole et de l'implication locale de l'agriculteur, dans la vie, le dynamisme et les projets de son territoire, ensuite par un travail sur le bien-être des exploitants •Objectif 08 : Accompagner les agriculteurs pour accroître leur bien-être. Et enfin via •Objectif 09 : une communication poussée sur le monde agricole et une valorisation de ses métiers•.



Une articulation des objectifs du PAAI autour des notions clés d'efficacité et de résilience.

Ces trois volets du PAAI, intimement liés et interdépendants, sont mis en cohérence au travers de deux notions fortes :

- **L'efficacité des exploitations et de l'agriculture**, c'est à dire la capacité à utiliser de façon optimale et durable les ressources matérielles à disposition, dans le respect des exploitants agricoles, pour dégager une valeur ajoutée ;
- **La résilience des exploitations et de l'agriculture**, c'est à dire leur capacité à se relever, à rebondir, après des chocs de natures variées : climatiques, environnementaux, géopolitiques, sanitaires, économiques...

Ces deux termes **interdépendants**, à rechercher simultanément, débattus à plusieurs reprises, ont été matérialisés via •Objectif transversal 10 : Rechercher l'efficacité et la résilience des exploitations•.





OBJECTIF 01

PARTAGER UNE POLITIQUE FONCIÈRE VOLONTARISTE AU SERVICE DES OBJECTIFS DU PAAI

Le foncier est un des facteurs de production principal de l'agriculture qu'elle soit «classique» ou diversifiée, c'est souvent le problème majeur qui va freiner une installation ou une création d'activité. L'organisation du parcellaire agricole est un élément primordial de la réflexion sur la viabilité économique des exploitations (limitation des charges), la vivabilité des systèmes (temps de travail) et les aspects énergétiques (déplacements).

Le foncier au centre des préoccupations des agriculteurs est convoité par nombre d'autres intervenants en milieu rural et périurbain. Les urbanistes, les aménageurs, et de plus en plus d'autres acteurs aux objectifs divers, environnementaux, économiques et financiers sont à la recherche de foncier pour concrétiser leurs projets. La pression est donc de plus en plus forte et même si de nouveaux outils de gestion du foncier sont apparus (CDPENAF,...) d'autres ont été supprimés ou amoindris comme le contrôle des structures et enfin d'autres outils font défaut ou ne sont pas suffisamment utilisés, par manque de financements, de volonté politique ou tout simplement du fait de leur trop grande complexité.

Les départements du Doubs et du Territoire de Belfort sont aujourd'hui soumis à une pression foncière particulièrement intense. Cette pression multifactorielle est notamment causée par la proximité avec la Suisse et par le dynamisme économique de la bande frontalière entraînant une extension des zones anthropisées sur les zones agricoles et forestières, mais également par l'influence des pôles urbains de Besançon et de Belfort - Montbéliard.

A cette pression globale s'ajoutent, sur les terres agricoles de la zone haute du Doubs, les effets du système dit de «productivité» associé au cahier des charges Comté, basé sur l'attribution de droits à produire du lait AOP Comté en fonction du nombre d'hectares de terres en zone AOP exploités par le requérant.

Le foncier agricole du Doubs et du Territoire de Belfort se trouve donc aujourd'hui soumis à des contraintes et tensions multiples, tant externes qu'internes, nécessitant une réflexion globale sur sa préservation, sa gestion et sa répartition, afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole sur les deux départements.

En conséquence, le PAAI renouvelle l'objectif du PAI précédent de **partager une politique foncière volontariste** au service de ses objectifs :

► Cette politique foncière se décline d'abord en un travail de connaissance et de recensement des ressources foncières existantes.

Recenser et valoriser les friches agricoles et espaces non exploités à potentiel agricole des départements via un centre de ressources foncières.

• *Fiche Action 1.1* •

► La nécessaire protection du foncier agricole est également réaffirmée :

Assurer la préservation du foncier agricole dans le cadre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en lien avec les acteurs du monde agricole et les élus locaux.

• *Fiche Action 1.2* •

► Enfin, une réflexion menée sur l'organisation rationnelle du foncier disponible et sur son équilibre par rapport aux espaces naturels est également proposée.

Favoriser les restructurations foncières et systèmes d'échanges parcellaires, en lien notamment avec les AOP fromagères.

• *Fiche Action 1.3* •

► **Protéger les milieux à intérêt écologique du territoire d'une (sur) exploitation agricole.**

• *Fiche Action 1.4* •



OBJECTIF 02

POURSUIVRE SUR LA VOIE DE L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE

Au-delà de l'accompagnement des agriculteurs confrontés à des contraintes réglementaires et des normes de plus en plus présentes, les questions qui se posent en matière de liens entre l'agriculture et l'environnement relèvent de l'accompagnement de l'évolution des systèmes et de la mise en œuvre de nouveaux modèles plus durables d'agriculture.

Le contexte de ces dernières années se caractérise par une profonde remise en question des certitudes sur lesquelles était basé le développement en agriculture jusqu'à la fin du 20^e siècle. La diffusion de techniques permettant d'assurer une augmentation de la production et de la productivité laisse la place à la nécessité de répondre à la diversification des demandes sociales adressées au secteur agricole notamment en matière de qualité des produits, de biodiversité, de maîtrise des pollutions, de gestion du territoire, de circuits de proximité, de valorisation des ressources d'un territoire, d'efficacité énergétique et environnementale...

On retrouve dans les actions proposées dans ce nouveau PAAI, les objectifs de l'agro-écologie : un développement économique soucieux de développer de nouvelles valeurs ajoutées et de nouveaux circuits de commercialisation, une agriculture ancrée dans les territoires, un souci de préservation des caractéristiques environnementales et une approche sociale. L'objectif **Poursuivre sur la voie de l'efficacité environnementale** regroupe plusieurs actions qui vont permettre cette évolution nécessaire des systèmes agricoles :

► **Accompagner les agriculteurs dans la valorisation de leurs effluents d'élevages**, après la période précédente de généralisation des mises aux normes, il faut maintenant mieux valoriser les effluents d'élevages stockés et intégrer les impacts du changement climatique dans les démarches accompagnées. Sont prévus dans cette action à la fois des travaux sur la réalisation des outils de pilotage comme les plans d'épandage mais aussi toutes les actions permettant d'améliorer la gestion des déjections animales : formations, lettre d'information, expérimentations, suivis, innovation dans les pratiques et les techniques...

• *Fiche Action 2.1* •

► **Promouvoir, développer et accompagner les pratiques agro-écologiques**, en soutenant et testant des techniques et des pratiques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur la qualité des eaux et la biodiversité tout en optimisant les objectifs de production.

• *Fiche Action 2.2* •

► **Participer aux approches territoriales multipartenaires**, en s'inscrivant de façon positive et partenariale dans toutes les démarches à l'échelle des bassins versants associant l'ensemble des partenaires (État, collectivités ou associatifs).

• *Fiche Action 2.3* •

► **Conduire des actions en lien avec les arbres et les haies dans les exploitations agricoles**, en intervenant à quatre niveaux : les aspects réglementaires et administratifs, les aspects techniques collectifs, les aspects techniques individuels et accompagnement des agriculteurs dans leurs projets individuels de plantation ou d'entretien et enfin les aspects politiques et stratégiques avec notamment la participation à la constitution de l'AFAC Agroforesterie Bourgogne-Franche-Comté.

• *Fiche Action 2.4* •

► **Promouvoir et développer des démarches d'agro-forestiers avec les partenaires de la forêt** (CNPFF, Communes Forestières, Collectivités, ONF) pour permettre de nouvelles formes d'exploitations de surfaces forestières de mauvaises qualité ou dégradées.

• *Fiche Action 2.5* •

► **Concilier autonomie fourragère et biodiversité des prairies**, c'est-à-dire travailler sur le lien entre production fourragère et biodiversité des espaces agricoles à l'échelle des exploitations et des territoires.

• *Fiche Action 2.6* •



OBJECTIF 03 **S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** **ET CONTRIBUER À LEUR ATTÉNUATION**

Finalisé quelques semaines après la sortie du volet 3 du rapport du GIEC concernant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, le PAAI 2022-2030 dédie un objectif entier à la question des changements climatiques. Dans un contexte climatique de plus en plus troublé, marqué au niveau national par l'augmentation en fréquence d'événements extrêmes touchant fortement l'agriculture (gel et inondations de 2021), et plus particulièrement au niveau départemental par plusieurs années de sécheresse (2018, 2020, 2022) exacerbées par le contexte karstique du massif du Jura, le PAAI propose de relever plusieurs défis de taille auxquels l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort fait face.

L'agriculture, comme les autres domaines d'activité français, doit aujourd'hui prendre sa part dans les efforts nécessaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'atténuation du changement climatique est donc le premier axe développé par le PAAI, via notamment des objectifs de formation et de sensibilisation au changement climatique :

► **Définir un plan de formation, d'échanges de pratiques et de communication coordonné autour de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.**

• *Fiche Action 3.6* •

Au-delà de l'atténuation de ses causes, les effets déjà ressentis du changement climatique en agriculture se synthétisent aujourd'hui en trois tendances fortes : augmentation tendancielle de certains indicateurs (température notamment) dans les décennies à venir, augmentation de la variabilité climatique interannuelle, et multiplication des événements extrêmes. L'agriculture des deux départements fait donc face à une nécessité d'adaptation à cette triple tendance, tant à l'échelle des exploitations que des filières tout entière. Gestion collective et raisonnée de l'eau, autonomie fourragère, modifications dans la conduite du troupeau, aménagement du parcellaire, gestion des épisodes de crise... autant de pistes d'adaptation que les différentes séances de travail ont mises en avant, via les sous-objectifs suivants :

► **Gérer les impacts matériels et psychologiques du changement climatique dans les situations de crise.**

• *Fiche Action 3.3* •

► **Créer les premiers systèmes légaux d'échange de fourrage de crise dans la zone bovin-lait.**

• *Fiche Action 3.4* •

► **Généraliser les dispositifs d'épargne de crise dans les exploitations agricoles du département.**

• *Fiche Action 3.5* •

► **Mettre en place et mobiliser des fonds collectifs agricoles au service de l'adaptation des exploitations au changement climatique.**

• *Fiche Action 3.7* •

► **Investir le monde agricole dans la totalité des plans de gestion de l'eau lancés sur les deux départements.**

• *Fiche Action 3.1* •

► **Gérer l'eau en exploitation.**

• *Fiche Action 3.2* •

Enfin, l'agriculture, par son lien aux sols et à leur potentiel de capture de CO₂, joue un rôle déterminant dans le cycle du carbone mondial. Le captage de carbone est donc également évoqué dans le PAAI, de façon transverse à d'autres objectifs, notamment car il peut être une source de diversification des activités agricoles et de renouvellement du rôle social de l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort.



OBJECTIF 04

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSMISSION ET D'INSTALLATION AFIN DE POURSUIVRE UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT FORTE

La dynamique d'installation forte dans les départements du Doubs et du Territoire de Belfort est le témoignage d'un **très bon renouvellement générationnel** : 96% dans le Doubs et 77% dans le Territoire de Belfort (Source : OPA BFC 2021).

Les jeunes agriculteurs et agricultrices qui s'installent participent activement au maintien de la dynamique territoriale collective dont sont dotés nos départements.

L'un des objectifs majeurs et réaffirmé de ce PAAI réside donc dans **la poursuite et l'amélioration de l'accompagnement des nouveaux installés**, afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et leurs réflexions d'avenir, autant individuelles que collectives, en étant formés, informés et accompagnés.

La vitalité rurale et économique de nos territoires est liée au développement de la pluralité et de la complémentarité des productions et activités. Ces nouvelles générations, ouvertes et sources d'innovation, sont les contributrices des évolutions, changements d'organisation et adaptations nécessaires pour la pérennité de l'agriculture de demain.

Si la dynamique d'installation est forte, elle n'en est pas moins liée à une dynamique de transmission qui s'accroîtra dans les cinq à dix prochaines années. En 2021, **plus de 800 agriculteurs des deux départements avaient plus de 57 ans**. Ainsi, **favoriser l'anticipation et la préparation des transmissions à venir est capital pour assurer le renouvellement des générations**.

Apporter aux futurs cédants un appui dans cette étape clé de leur vie est indispensable, du fait des nombreux changements et questionnements qu'elle provoque (pérennité du système d'exploitation, possibilité de reprise, relations de confiance à établir, ...). S'il est de mise que «chaque transmission est unique», il est une autre évidence : la réflexion doit être conduite plusieurs années à l'avance !

Ainsi, accompagner des projets de transmission et d'installation cohérents et viables, constitue le socle de l'objectif 1 du PAAI, se déclinant au travers des sous-objectifs suivants :

► **Accompagner les nouveaux installés dans les premières années d'installation et les suivantes.**

• Fiche Action 4.1 •

► **Renforcer les compétences des futurs chefs d'exploitation par un accompagnement individuel et collectif.**

• Fiche Action 4.2 •

► **Améliorer l'accompagnement des porteurs de projet diversifiés et innovants.**

• Fiche Action 4.3 •

► **Préparer la transmission des exploitations.**

• Fiche Action 4.4 •

► **Anticiper et accompagner les transmissions d'exploitations.**

• Fiche Action 4.5 •

► **Identifier et sensibiliser à la reprenabilité des exploitations.**

• Fiche Action 4.6 •



OBJECTIF 05

SOUTENIR ET CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES



OBJECTIF 06

DIVERSIFIER DURABLEMENT LES PRODUCTIONS ET LES ACTIVITÉS

L'innovation, la diversification en production ou en service sont, aujourd'hui plus que jamais, des incontournables pour maintenir l'équilibre des filières, sécuriser les systèmes d'exploitation exposés aux aléas (crise, marché, climat...) et dégager les valeurs ajoutées indispensables au maintien de l'emploi.

L'agriculture, ses agricultrices et agriculteurs, sont pleinement insérés dans une société qui aspire à disposer d'une alimentation de plus en plus durable et de proximité. Il est primordial que ces dernières et derniers puissent répondre à cette demande, afin de leur permettre d'augmenter la valeur ajoutée sur leurs exploitations, tout en mettant en œuvre des pratiques ou des productions diversifiées, durables et très en lien avec l'environnement des exploitations.

Le mouvement de diversification des productions et/ou des activités des exploitations agricoles du Doubs et du Territoire de Belfort est largement lancé. Il est essentiel de contribuer à sa réussite et sa durabilité. Dans le contexte actuel, une vraie démarche de sécurisation économique des exploitations passera souvent par une certaine diversité de leurs productions, de leurs activités. Au rang des attentes sociétales, il importe d'intégrer les dimensions environnementales de la production faites à la fois du respect des règles en vigueur et de dispositifs rendant les exploitations plus attractives. Enfin, les épisodes de crise récents (covid-19, guerre en Ukraine) ont ancré dans l'esprit des consommateurs un besoin de proximité, d'authenticité.

Face à ce constat, il a été mis en avant, dans le PAAI, au travers de deux objectifs, une réelle volonté et engagement dans l'appui aux filières durables et à la diversification des productions et activités.

L'objectif 05 consiste à **soutenir et conforter le développement de filières durables**, à travers les initiatives individuelles et collectives. Il se décline par les sous-objectifs suivants :

▶ **Accompagner l'émergence et le développement des filières locales.**

• *Fiche Action 5.1* •

▶ **Promouvoir l'émergence et le développement des Projets Alimentaires Territoriaux et autres partenariats avec les collectivités.**

• *Fiche Action 5.2* •

▶ **Soutenir et/ou conforter le maillage d'outils de transformation.**

• *Fiche Action 5.3* •

▶ **Conforter la filière protéines végétales à destination de l'alimentation animale.**

• *Fiche Action 5.4* •

▶ **Accompagner la mutation de la filière viande locale.**

• *Fiche Action 5.5* •

▶ **En lien avec les évolutions de marchés des outils de transformation, accompagner les agriculteurs dans le changement.**

• *Fiche Action 5.6* •

L'objectif 06 consiste à **accompagner les exploitations dans leur diversification, de productions et / ou d'activités**. Il se décline par les sous-objectifs suivants :

▶ **Développer la production d'énergies renouvelables durables en agriculture.**

• *Fiche Action 6.1* •

▶ **Améliorer et soutenir l'accompagnement individuel et collectif en lien avec les besoins des agriculteurs diversifiés.**

• *Fiche Action 6.2* •

▶ **Accompagner les circuits courts, de proximité et l'agritourisme, la commercialisation.**

• *Fiche Action 6.3* •

▶ **Accompagner des projets d'agriculture urbaine, en lien avec les collectivités territoriales.**

• *Fiche Action 6.4* •

▶ **Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de la qualité sanitaire de leurs produits.**

• *Fiche Action 6.5* •



OBJECTIF 07

DÉVELOPPER LA RSE AGRICOLE ET L'IMPLICATION DE CHAQUE AGRICULTEUR DANS LA VIE, LE DYNAMISME ET LES PROJETS DE SON TERRITOIRE

Le constat posé n'est pas totalement nouveau mais semble s'accroître :

- ▶ Des difficultés à mobiliser des jeunes pour s'impliquer dans les organisations agricoles.
- ▶ De moins en moins d'agriculteurs dans les conseils municipaux et les structures associatives locales, en lien avec la baisse de la population active agricole.
- ▶ Le sentiment d'une déconnexion de plus en plus forte entre réalité agricole et évolutions du reste de la société.

Si l'objectif d'implication des agriculteurs dans le dynamisme de leur territoire apparaissait déjà dans le PAI élaboré en 2016, la volonté affichée en 2022 est d'aller plus loin en développant une approche de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Agricole, qui passe en premier lieu par une appropriation par les agriculteurs eux-mêmes du rôle social et environnemental qu'ils peuvent jouer pour leur territoire, en intégrant une logique de partage des usages et des ressources avec les autres acteurs du territoire autour d'un « bien commun ».

Ce préalable d'une nécessaire prise de conscience des enjeux, peut intervenir dès la phase d'installation mais doit également être entretenu par la suite, avant de pouvoir proposer les actions permettant d'inciter à l'engagement et à la prise de responsabilité des agriculteurs.

Au-delà de la contribution à une dynamique locale, cette volonté d'implication vise également à renforcer voire renouer les échanges entre les agriculteurs et le reste de la société.

Comme pour la communication, il s'agit d'un objectif relativement transversal qui répond à plusieurs enjeux :

- ▶ Le partage du territoire et des ressources
- ▶ Le maintien d'une dynamique économique
- ▶ Un modèle social d'agriculture autour de l'agriculteur-exploitant
- ▶ L'intégration du changement climatique et la préservation de l'environnement

Pour répondre à ces différents enjeux, l'objectif de développement de la RSE agricole se décline en quatre sous-objectifs :

▶ **Sensibiliser les exploitants à la RSE.**

• *Fiche Action 7.1* •

▶ **Valoriser les actions entreprises.**

• *Fiche Action 7.2* •

▶ **Créer des espaces d'échanges et développer des projets partagés.**

• *Fiche Action 7.3* •

▶ **Informier sur les rôles à jouer et parrainer les motivés.**

• *Fiche Action 7.4* •



OBJECTIF 08

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR ACCROÎTRE LEUR BIEN-ÊTRE

Confrontés à un travail intense et pas toujours rémunéré à sa juste valeur, à des conditions climatiques difficiles fragilisant encore davantage leur revenu, les agriculteurs peuvent subir un stress qu'ils sont souvent amenés à supporter seuls. Certains d'entre eux s'isolent en effet dans leur ferme face à leurs problèmes financiers, techniques, de santé, de relation entre associés... Leur monde se réduit alors à leur ferme.

Le PAAI identifie donc un axe stratégique autour du bien-être de nos agriculteurs et agricultrices : quelles actions mettre en place pour améliorer ce bien-être ? La question peut paraître accessoire, mais elle est au contraire essentielle, et incontournable pour permettre aux agriculteurs et agricultrices de mettre le plus sereinement possible en œuvre les adaptations et changements de pratiques imposés par les mutations de leur environnement !

En premier lieu, des actions pour **sortir de l'isolement les agriculteurs** ont été identifiées : mise en place de tutorat avec d'autres agriculteurs ou des OPA, de séjours dans d'autres fermes, de groupes (GEDA, CETA) avec les agriculteurs isolés...

• *Fiche Action 8.1* •

Il est également question de trouver le **bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle**, par la formation dès le cheminement vers l'installation mais également par une information régulière sur les dispositifs qui peuvent permettre de se libérer du temps (service de remplacement, emploi partagé...) ou encore en recourant davantage à la caleulette «temps de travail» pour aider à une meilleure organisation.

• *Fiche Action 8.2* •

L'accompagnement à la **gestion des conflits entre associés au sein d'une exploitation** est également un point clef. Des médiateurs existent pour gérer ces événements mais le système doit être amélioré en créant par exemple des pôles de médiateurs. Les agriculteurs pourraient également dès leur installation être sensibilisés voire formés à ce sujet.

Enfin **accroître le bien-être des agriculteurs**, c'est aussi leur permettre de retrouver confiance dans leurs pratiques en valorisant leur travail par des articles de presse ou des événements dédiés mais aussi leur permettre de sortir de leur ferme par le biais d'une incitation à adhérer à des associations sportives. De manière transversale, des agriculteurs bien formés seront à l'aise dans leur travail et plus confiants.

• *Fiche Action 8.3* •



OBJECTIF 09

VALORISER LES MÉTIERS ET COMMUNIQUER SUR L'AGRICULTURE ET SES FILIÈRES

L'agriculture a une relation ambivalente avec la société : entre un métier largement reconnu et des agriculteurs appréciés par les consommateurs, et une méconnaissance croissante de sa réalité par une large part du grand public et des remises en cause récurrentes sur ses pratiques.

Le PAI élaboré en 2016 incluait déjà une action de communication, qui s'appuyait notamment sur l'image des produits.

Aujourd'hui, le constat demeure d'une communication grand public trop timide, et bien souvent orientée en réactions aux critiques dont peut être l'objet l'agriculture. Elle souffre aussi souvent d'un discours très technique, peu accessible.

La volonté des partenaires du PAAI est de s'appuyer davantage sur les témoignages locaux et de proximité pour que les agriculteurs s'adressent directement à leurs voisins.

La communication est un outil essentiel vis-à-vis des publics jeunes, pour assurer le renouvellement des générations, mais également vis-à-vis du monde agricole pour lui faire prendre davantage conscience de sa place dans la société.

En parallèle, le développement d'une communication immédiate, qui s'appuie sur la multiplication des réseaux sociaux, doit conduire à réfléchir à des méthodes de communication adaptées à ces nouveaux médias, dans lesquelles l'agriculture prend encore trop peu la parole et manque pour le moins de visibilité.

La volonté affichée par le nouveau Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental est ainsi résolument :

- ▶ D'être offensif en matière de communication pour renforcer l'image positive et la (re)connaissance de la profession agricole par des actions à l'initiative de la profession
- ▶ De développer une stratégie inter-OPA coordonnée
- ▶ De développer des stratégies plus professionnelles de communication, adaptées à chaque cible: grand public, jeunes, agriculteurs, ...

Pour ce faire l'objectif 9 se décline en quatre sous-objectifs :

- ▶ **Renforcer les actions de communication auprès du grand public.**
• *Fiche Action 9.1* •
- ▶ **Conforter les actions de communication auprès des établissements d'enseignement.**
• *Fiche Action 9.2* •
- ▶ **Développer la formation des agriculteurs à la communication.**
• *Fiche Action 9.3* •
- ▶ **Coordonner les actions de communication et déployer une stratégie cohérente.**
• *Fiche Action 9.4* •



OBJECTIF 10

RECHERCHER L'EFFICIENCE ET LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS

À l'heure des changements climatiques, des évolutions sociétales et des crises successives (environnementales, sanitaires, humanitaires...), l'adaptation et l'évolution des exploitations sont au cœur de la réussite pour relever les nouveaux enjeux de l'agriculture de demain.

La hausse des coûts de production, liée à des facteurs extérieurs, oblige les exploitations à gagner en efficacité afin de les maîtriser et les optimiser. Le retour à des exploitations plus autonomes, dont l'appel aux intrants extérieurs se réduit, est l'un des leviers d'adaptation à activer.

Cette capacité à s'adapter, à traverser les crises tout en gardant une certaine pérennité se nomme la résilience. L'enjeu sera donc de concilier résilience et efficacité dans les systèmes agricoles de demain. Il impliquera systématiquement une réflexion sur la cohérence des systèmes d'exploitation. Pour autant, redonner une place forte à l'humain au cœur des raisonnements sera indispensable, car l'Homme est à la base de la résilience.

Les défis à soulever sont parfois considérables, et faire appel à un accompagnement, individuel ou collectif, permet de sortir de certaines impasses. L'agriculture entame une mutation, qui se doit d'être menée en douceur afin de ne laisser aucune exploitation sur le bord de la route. Ainsi, le PAAI veut se doter d'outils et d'une diversité de dispositifs, permettant aux agriculteurs de prendre le recul nécessaire pour se poser les bonnes questions, et bénéficier d'aides à différents niveaux.

L'objectif 10 du PAAI consistera donc à accompagner les exploitations dans leur recherche d'efficacité et de résilience, à travers les initiatives individuelles et collectives. Il se décline par les sous-objectifs suivants :

► **Accompagner les agriculteurs dans la conduite du changement.**

• *Fiche Action 10.1* •

► **Accompagner les agriculteurs dans la gestion de crise.**

• *Fiche Action 10.2* •

► **Favoriser une approche collective de la résilience.**

• *Fiche Action 10.3* •

► **Construire et développer une démarche d'audit environnementale, social et économique.**

• *Fiche Action 10.4* •

► **Identifier et accompagner les agriculteurs en difficulté.**

• *Fiche Action 10.5* •



LA GOVERNANCE DU PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

En parallèle de la finalisation des fiches-actions, une réflexion conjointe a été menée par les Directions Départementales des Territoires, la Chambre d'Agriculture et les Conseils Départementaux, concernant la gouvernance et le contrôle de l'avancée des travaux sur le nouveau PAAI. Le but de cette partie est donc d'exposer succinctement ces systèmes de gouvernance et de suivi des fiches actions retenus pour ce PAAI pour les 8 années à venir.

UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU PAAI AXÉ AUTOUR DE 3 ORGANES COMPLÉMENTAIRES

Concernant la gouvernance, le dernier PAI avait notamment été l'occasion de constater des difficultés de suivi de l'avancement des travaux effectués, et des difficultés à réunir de façon régulière les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre.

En conséquence, la gouvernance retenue pour le nouveau PAAI est une **gouvernance articulée autour de 3 comités** ou cellules, à plusieurs niveaux d'implications. Elle permettra de décorrélérer le suivi technique des indicateurs et des fiches actions, du suivi plus politique des orientations du PAAI.

Le premier organe de gouvernance est la **Commission Interdépartementale du Projet (CIP)** :

Fréquence de réunion : 1 fois par an

Membres : la réunion de la CIP sera distincte de la session de la CIA 25-90 et réunira l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du PAAI à ce jour, et tout autre partenaire pertinent éventuel qui s'ajouterait dans les années à venir. Son périmètre reprendra dans les grandes lignes le périmètre des personnes invitées aux journées PAAI, avec compléments éventuels au besoin.

Rôle :

- ▶ suivi des actions et des indicateurs travaillés sur l'année écoulée, point sur l'avancement des travaux, les raisons des retards ou avances ;
- ▶ retour sur les grandes orientations du PAAI et définition des éventuels infléchissements de ces orientations pour l'année qui suit ;
- ▶ en lien avec ces orientations, validation des priorités (fiches actions prioritaires) pour l'année à venir proposées par le COPIL, ou des modifications de priorités à donner aux actions déjà engagées.

Cet organe, validant toute décision politique concernant le PAAI et tout changement d'orientation majeur, semble cependant devoir, pour être efficace, être doublé d'un **comité de pilotage (COPIL)** permettant des échanges et débats en groupe plus restreint. Ce COPIL sera donc mis en place avec les modalités suivantes :

Fréquence de réunion : 1 fois par an, en préparation du CIP (2, 3 mois avant)

Membres : CIA, 2 DDT, 2 CD, avec pour chacune de ces structures participation des élus, et des services autant que de besoin pour appui.

Objectifs du COPIL :

- ▶ Préparation de la CIP ;
- ▶ Examen du bilan de l'année et suivi des indicateurs préparé par le CT ;
- ▶ Balayage des axes transversaux travaillés en groupes transversaux
- ▶ Priorisation des actions pour l'année en cours et désignation de chantiers prioritaires à mener, qui seront soumis à la CIP ;
- ▶ Amendements au PAAI, mise à jour du phasage.

Enfin, en parallèle, pour faciliter les échanges techniques autour du PAAI, et lever les obstacles potentiels à la réalisation des actions, un troisième organe, **le comité technique (COTECH)**, sera également mis en place. Il reprend notamment les contours du groupe DDT et CIA, élargi récemment aux CD, ayant travaillé à la préparation du PAAI tout au long de ces derniers mois :

Fréquence de réunion : comité de suivi, réunions en fonction des besoins.

Membres : représentants techniques de la CIA 25-90, des 2 DDT, des 2 CD.

Objectifs du COTECH :

- ▶ Préparation du bilan de l'année par actions (couleur d'avancement de l'action, état de l'indicateur renseigné dans la fiche action pour 2030) ;
- ▶ Points d'avancement sur les chantiers par actions prioritaires de l'année.

Ce système de triple structure de suivi et de gouvernance permettra ainsi une décorrélation entre le suivi technique des indicateurs et des fiches actions, et le suivi plus politique des orientations du PAAI.

Enfin, au besoin, des grands groupes de travail transversaux pourront être mis en place pour faire le lien entre des actions de natures similaires (formation, communication, etc.) :

Fréquence de réunion : déclenché au besoin en cas de multiplication des actions sur un thème nécessitant une coordination accrue.

Membres : pilotes d'actions et acteurs, 1 responsable par groupe

Objectifs par nature des groupes :

Groupes créés en fonction des moyens utilisés pour atteindre les objectifs assurant la transversalité et pour optimiser les actions (plus ou moins importantes, à combiner avec d'autres...)

- ▶ mise en lien des acteurs / mise en place de groupes ;
- ▶ communication ;
- ▶ formation ;
- ▶ création de connaissances / montée en compétence des OPAs ;
- ▶ périmètre : point à chaque COPIL sur ces entrées transversales ;
- ▶ démarrage action par action à l'initiative du pilote.



UN SYSTÈME DE SUIVI RÉGULIER QUALITATIF ET QUANTITATIF DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS

Au-delà du simple système de gouvernance, il a semblé également nécessaire de disposer d'un **système de suivi régulier** de l'avancement des 52 fiches actions définies, et des objectifs les regroupant. De façon assez classique, un système de suivi par indicateurs a tout d'abord été mis en place.

Pour chaque fiche action, un **objectif de réalisation à échéance 2030** a été retenu, permettant de fixer un cap à atteindre sous 8 ans, et donc d'estimer l'état d'avancement de chaque fiche de façon annuelle ;

Pour chaque fiche action, un ou plusieurs **indicateurs chiffrés** définis par action ont été retenus, dont un au minimum lié à l'objectif de réalisation à échéance 2030. Le renseignement annuel de ces indicateurs fournira ainsi une estimation de l'avancement de chaque fiche.

Ces fiches actions étant de nature très différente, parfois fournies voire divisées en sous-fiches, un simple suivi par indicateurs semblait trop partiel pour refléter de façon satisfaisante l'avancement d'une fiche action. En conséquence, un mode de suivi qualitatif global de l'état d'avancement de chaque action, permettant d'associer à chaque fiche action un **code couleur** selon l'état d'avancement de l'action a été mis en place.

- non engagé
- engagé - faible niveau d'avancement
- engagé - bon niveau d'avancement
- en routine - action récurrente
- achevé - action ponctuelle
- abandonné
- en veille

Ces niveaux de couleurs seront estimés par le COTECH de façon régulière, soumis au COPIL puis à la CIP, afin de rendre compte de l'avancement des actions menées.

Conclusion

La mise en place de ce **système de gouvernance à triple cellule**, et d'un système de suivi plus riche qu'un suivi par indicateurs simples, alliant estimation quantitative et qualitative de l'avancement des projets, doit permettre une **mise en place et une déclinaison efficaces du PAAI** dès le début de l'année 2023.

LE PLAN D' ACTIONS DÉFINI POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

Au cours des différents ateliers thématiques de la phase de révision du PAAI, les participants ont défini les actions permettant d'atteindre les différents objectifs fixés. Ces propositions ont ensuite été formalisées par le comité technique, avant d'être soumises à l'été 2022 à l'ensemble des partenaires.



LA LISTE DES 52 FICHES ACTIONS

OBJECTIF 01 : PARTAGER UNE POLITIQUE FONCIÈRE VOLONTARISTE

- 1.1 Recenser et valoriser les friches agricoles et espaces non exploités à potentiel agricole des départements via un centre de ressources foncières
- 1.2 Assurer la préservation du foncier agricole dans le cadre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, en lien avec les acteurs du monde agricole et les élus locaux
- 1.3 Favoriser les restructurations foncières et systèmes d'échanges parcellaires, en lien notamment avec les AOP fromagères
- 1.4 Protéger les milieux à intérêt écologique du territoire d'une (sur)exploitation agricole

OBJECTIF 02 : POURSUIVRE SUR LA VOIE DE L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE

- 2.1 Accompagner les agriculteurs dans la valorisation de leurs effluents d'élevages
- 2.2 Promouvoir, développer et accompagner les pratiques agro-écologiques
- 2.3 Participer aux approches territoriales multipartenaires
- 2.4 Conduire des actions en lien avec les arbres et les haies dans l'exploitation
- 2.5 Promouvoir et développer des démarches d'agro-foresteries
- 2.6 Concilier autonomie fourragère et biodiversité des prairies

OBJECTIF 03 : S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CONTRIBUER À LEUR ATTÉNUATION

- 3.1 Investir le monde agricole dans la totalité des plans de gestion de l'eau lancés sur les deux départements
- 3.2 Optimiser la gestion de l'eau agricole à l'échelle de l'exploitation et des territoires
- 3.3 Gérer les impacts matériels et psychologiques du changement climatique dans les situations de crise
- 3.4 Créer les premiers systèmes légaux d'échange de fourrage de crise pour l'élevage
- 3.5 Généraliser les dispositifs d'épargne de crise dans les exploitations agricoles du département
- 3.6 Définir un plan de formation, d'échanges de pratiques et de communication coordonné autour de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques
- 3.7 Mettre en place et mobiliser des fonds collectifs agricoles au service de l'adaptation des exploitations au changement climatique

OBJECTIF 04 : ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSMISSION ET D'INSTALLATION AFIN DE POURSUIVRE UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT FORTE

- 4.1 Accompagner les nouveaux installés dans les premières années d'installation et les suivantes
- 4.2 Renforcer les compétences des futurs chefs d'exploitation par un accompagnement individuel et collectif
- 4.3 Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets diversifiés et innovants
- 4.4 Préparer et accompagner la transmission des exploitations
- 4.5 Anticiper les transmissions avec le Répertoire Départ Installation
- 4.6 Identifier et sensibiliser à la repreneabilité des exploitations

OBJECTIF 05 : SOUTENIR ET CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES

- 5.1 Accompagner l'émergence et le développement des filières locales
- 5.2 Promouvoir l'émergence et le développement des projets alimentaires territoriaux et autres partenariats avec les collectivités
- 5.3 Soutenir et/ou conforter le maillage d'outils de transformation
- 5.4 Conforter la filière protéines végétales à destination de l'alimentation animale
- 5.5 Accompagner la mutation de la filière viande locale
- 5.6 En lien avec les évolutions de marchés des outils de transformation, accompagner les agriculteurs dans le changement
- 5.7 Garantir la santé des cheptels
- 5.8 Favoriser l'emploi à l'amont et à l'aval de la production

OBJECTIF 06 : DIVERSIFIER DURABLEMENT LES PRODUCTIONS ET LES ACTIVITÉS

- 6.1 Développer la production d'énergies renouvelables durables en agriculture
- 6.2 Améliorer et soutenir l'accompagnement individuel et collectif en lien avec les besoins des agriculteurs diversifiés
- 6.3 Accompagner les circuits courts, de proximité et l'agritourisme, la commercialisation
- 6.4 Accompagner des projets d'agriculture urbaine, en lien avec les collectivités territoriales
- 6.5 Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de la qualité sanitaire de leurs produits

OBJECTIF 07 : DÉVELOPPER LA RSE AGRICOLE ET L'IMPLICATION DE CHAQUE AGRICULTEUR DANS LA VIE, LE DYNAMISME ET LES PROJETS DE SON TERRITOIRE

- 7.1 Sensibiliser les exploitants à la RSE
- 7.2 Valoriser les actions entreprises
- 7.3 Créer des espaces d'échanges et développer des projets partagés
- 7.4 Informer sur les rôles à jouer et parrainer les motivés

OBJECTIF 08 : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR ACCROÎTRE LEUR BIEN-ÊTRE

- 8.1 Lutter contre l'isolement des agriculteurs
- 8.2 Apporter les outils pour un climat/cadre serein de travail et de vie
- 8.3 Accompagner les agriculteurs à se sentir bien dans le corps et leur esprit

OBJECTIF 09 : VALORISER LES MÉTIERS ET COMMUNIQUER SUR L'AGRICULTURE ET SES FILIÈRES

- 9.1 Renforcer les actions de communication auprès du grand public
- 9.2 Conforter les actions de communication auprès des établissements d'enseignement
- 9.3 Développer la formation des agriculteurs à la communication
- 9.4 Coordonner les actions de communication et déployer une stratégie cohérente

OBJECTIF 10 : RECHERCHER L'EFFICIENCE ET LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS

- 10.1 Accompagner les agriculteurs dans la conduite du changement
- 10.2 Accompagner les agriculteurs dans la gestion de crise
- 10.3 Favoriser une approche collective de la résilience
- 10.4 Construire et développer une démarche d'audit environnemental, social et économique
- 10.5 Identifier et accompagner les agriculteurs en difficulté

